



DECISION DU MAIRE

COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
HAUTE-SAVOIE
N° D 2022 – 08

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER,

Vu les articles 28 et 40 du Code des marchés publics ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de pouvoirs pouvant être consenties par le Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de DEMI-QUARTIER n° 2020-51 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs dudit Conseil Municipal au Maire, et notamment pour demander à tout organisme financeur, à hauteur de 1 000 000 €, l'attribution de subventions ;

Vu la fiche action n°17 relative aux sentiers thématiques/aménagement d'accueil et de sensibilisation, du Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles du Pays du Mont-Blanc (CTENS) ;

Considérant que la Commune de Demi-Quartier y a inscrit un projet d'aménagement autour de la gouille des Salles ;

Vu l'étude réalisée sur les travaux à réaliser pour l'aménagement de ce sentier thématique de la mare des Sales ;

Considérant que cette opération est éligible à un financement du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif mis en place via le CTENS ;

DECIDE

Article 1^{er} : La Commune de Demi-Quartier sollicite une subvention de 19 998 € (taux de 60 %) auprès du Conseil Départemental, pour les aménagements à réaliser autour de la mare des Sales à Demi-Quartier.

Article 2 : Un dossier sera déposé auprès du Conseil Départemental.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de Sallanches, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à DEMI-QUARTIER, le 29 novembre 2023

Certifié exécutoire.

Affiché le 30 NOV. 2023

Télétransmis à Monsieur le Sous-Préfet le 30 NOV. 2023

Reçu SP le 30 NOV. 2023

Le Maire,

Stéphane ALLARD.

